



# Fiches de Données de Sécurité

## 1. Identification

**Identificateur du produit:** SPRAYWAY AUTO VINYL & LEATHER CLEANER - SW990

**Autres moyens d'identification**

**Numéro de la FDS:** RE1000007902

**Restrictions conseillées**

**Utilisation du produit:** Nettoyant

**Restrictions conseillées pour l'utilisation:** Donnée inconnue.

**Renseignements sur le fabricant/importateur/distributeur**

**Fabricant**

**NOM DE LA SOCIETE:** Sprayway, Inc.  
**Adresse:** 1000 INTEGRAM DR.  
Pacific, MO 63069  
**Téléphone:** 1-630-628-3000  
**Télécopie:**

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence:** 1-866-836-8855

## 2. Identification des dangers

**Classification du Danger**

**Dangers Physiques**

Aérosol inflammable

Catégorie 1

**Éléments d'Étiquetage**

**Symbole de Danger:**



**Mot Indicateur:** Danger

**Mention de Danger:** Aérosol extrêmement inflammable.

**Conseil de Prudence**

**Prévention:** Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

**Entreposage:** Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

**Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH:** Aucune.

## 3. Composition/information sur les ingrédients



## Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Butane		106-97-8	1 - 5%
Propane		74-98-6	0.1 - 1%

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

## 4. Premiers soins

<b>Ingestion:</b>	Rincer soigneusement la bouche.
<b>Inhalation:</b>	Sortir au grand air.
<b>Contact Cutané:</b>	Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

<b>Symptômes:</b>	Données non disponibles.
<b>Dangers:</b>	Données non disponibles.

### Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

<b>Traitement:</b>	Données non disponibles.
--------------------	--------------------------

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Risques d'Incendie Généraux:** Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

### Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

<b>Moyen d'extinction approprié:</b>	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées:</b>	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

**Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:** Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.

### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

<b>Procédures de lutte contre l'incendie:</b>	Données non disponibles.
<b>Équipement de protection spécial pour les pompiers:</b>	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel



<b>Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:</b>	Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent.
<b>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:</b>	Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Utiliser du sable ou un autre absorbant inerte pour absorber le produit.
<b>Procédures de notification:</b>	ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque.
<b>Mesures de Précautions Environnementales:</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Les responsables d'hygiène de l'environnement doivent être avisés de tout déversement important.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions pour une manipulation sécuritaire:</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage.
<b>Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:</b>	Récipient sous pression : à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Aérosol Niveau 1

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de Contrôle

#### Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Butane	STEL	1,000 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017)
Butane	STEL	750 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (06 2017)
	TWA	600 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (06 2017)
Butane	TWA	800 ppm 1,900 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Butane	TWA	1,000 ppm	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Butane	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Butane	STEL	1,000 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2018)
	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Butane	STEL	1,000 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2018)
1,2-Propanediol - Aérosol	TWA	10 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
1,2-Propanediol - Vapeur et aérosol	TWA	50 ppm 155 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (06 2015)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)



Propane	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Propane	TWA	1,000 ppm 1,800 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
2,4-Pentanediol, 2-methyl-	CEILIN G	25 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
2,4-Pentanediol, 2-methyl-	Ceiling	25 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
2,4-Pentanediol, 2-methyl-	CEV	25 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
2,4-Pentanediol, 2-methyl-	CEILIN G	25 ppm 121 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
2,4-Pentanediol, 2-methyl- - Aérosol, inhalable.	STEL	10 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2017)
2,4-Pentanediol, 2-methyl- - Fraction vapeur	STEL	50 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2017)
	TWA	25 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2017)
2,4-Pentanediol, 2-methyl-	CEILIN G	25 ppm 121 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
2,4-Pentanediol, 2-methyl- - Fraction vapeur	TWA	25 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2017)
2,4-Pentanediol, 2-methyl- - Aérosol, inhalable.	STEL	10 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2017)
2,4-Pentanediol, 2-methyl- - Fraction vapeur	STEL	50 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2017)
Ammonium hydroxide ((NH4)(OH))	STEL	35 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Ammonium hydroxide ((NH4)(OH))	TWA	25 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Ammonium hydroxide ((NH4)(OH))	TWA	25 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWA	25 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	STEL	35 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
	STEL	35 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Ammonium hydroxide ((NH4)(OH))	STEL	35 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
	TWA	25 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Linseed oil - Brouillard	8 HR ACL	10 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Linseed oil - Brouillard	TWA	10 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Linseed oil - Brouillard respirable.	TWA	3 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	8 HR ACL	10 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	20 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	20 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Linseed oil - Brouillard	TWA	10 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)

Contrôles Techniques  
Appropriés

Données non disponibles.



### Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

<b>Informations générales:</b>	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
<b>Protection du visage/des yeux:</b>	Porter des lunettes de protection/masque facial.
<b>Protection de la Peau</b>	
<b>Protection des Mains:</b>	Données non disponibles.
<b>Autre:</b>	Données non disponibles.
<b>Protection Respiratoire:</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

#### Apparence

<b>État physique:</b>	Liquide
<b>Forme:</b>	Aérosol pulvérisé
<b>Couleur:</b>	Données non disponibles.
<b>Odeur:</b>	Données non disponibles.
<b>Seuil de perception de l'odeur:</b>	Données non disponibles.
<b>pH:</b>	Données non disponibles.
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Données non disponibles.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:</b>	Données non disponibles.
<b>Point d'éclair:</b>	-104.44 °C
<b>Taux d'évaporation:</b>	Données non disponibles.
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Données non disponibles.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%) :</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%) :</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'explosivité - supérieure (%) :</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'explosivité - inférieure (%) :</b>	Données non disponibles.
<b>Pression de vapeur:</b>	2,757 - 4,136 hPa (20 °C)
<b>Densité de vapeur:</b>	Données non disponibles.
<b>Densité:</b>	Données non disponibles.
<b>Densité relative:</b>	Données non disponibles.
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Données non disponibles.
<b>Solubilité (autre):</b>	Données non disponibles.
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau):</b>	Données non disponibles.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Données non disponibles.
<b>Température de décomposition:</b>	Données non disponibles.



Viscosité: Données non disponibles.

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité:** Données non disponibles.

**Stabilité Chimique:** La substance est stable dans des conditions normales.

**Possibilité de Réactions Dangereuses:** Données non disponibles.

**Conditions à Éviter:** Éviter toute chaleur ou contamination.

**Matières Incompatibles:** Données non disponibles.

**Produits de Décomposition Dangereux:** Données non disponibles.

## 11. Données toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation:** Données non disponibles.

**Contact Cutané:** Données non disponibles.

**Contact avec les yeux:** Données non disponibles.

**Ingestion:** Données non disponibles.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Inhalation:** Données non disponibles.

**Contact Cutané:** Données non disponibles.

**Contact avec les yeux:** Données non disponibles.

**Ingestion:** Données non disponibles.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

**Orale**  
**Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

**Cutané**  
**Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

**Inhalation**  
**Produit:** ETAmél: 25.77 mg/l

**Toxicité à Dose Répétée**  
**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**  
Butane DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 12,000 ppm(m)  
Inhalation Résultat expérimental, étude clé  
DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 4,000 ppm(m)  
Inhalation Résultat expérimental, étude clé  
Propane DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 4,000 ppm(m)  
Inhalation Résultat expérimental, étude clé



DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 12,000 ppm(m)  
Inhalation Résultat expérimental, étude clé

**Corrosion et/ou Irritation de la Peau**

**Produit:** Données non disponibles.

**Lésion/Irritation Grave Des Yeux**

**Produit:** Données non disponibles.

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée**

**Produit:** Données non disponibles.

**Cancérogénicité**

**Produit:** Données non disponibles.

**Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:**

Aucun composant cancérogène identifié

**États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :**

Aucun composant cancérogène identifié

**Liste des cancérogènes de l'ACGIH:**

Aucun composant cancérogène identifié

**Mutagénécité de la Cellule Germinale**

**In vitro**

**Produit:** Données non disponibles.

**In vivo**

**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité pour la Reproduction**

**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique**

**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée**

**Produit:** Données non disponibles.

**Risque d'Aspiration**

**Produit:** Données non disponibles.

**Autres Effets:** Données non disponibles.

**12. Données écologiques**

**Écotoxicité:**

**Dangers aigus pour le milieu aquatique:**

**Poisson**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Butane LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

Propane LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Butane LC 50 (Daphnia sp., 48 h): 69.43 mg/l QSAR QSAR, Étude clé



**Dangers à long terme pour le milieu aquatique:**

**Poisson**  
**Produit:** Données non disponibles.

**Invertébrés Aquatiques**  
**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité pour la flore aquatique**  
**Produit:** Données non disponibles.

**Persistance et Dégradabilité**

**Biodégradation**  
**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**  
Butane 100 % (385.5 h) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé  
Propane 100 % (385.5 h) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé  
50 % (3.19 d) Détecté dans l'eau. QSAR, étude du poids de la preuve

**Rapport DBO/DCO**  
**Produit:** Données non disponibles.

**Potentiel de Bio-accumulation**

**Coefficient de Bioconcentration (BCF)**  
**Produit:** Données non disponibles.

**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K<sub>ow</sub>)**  
**Produit:** Données non disponibles.

**Mobilité dans le Sol:** Données non disponibles.

**Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement**

Butane Données non disponibles.  
Propane Données non disponibles.

**Autres Effets Nocifs:** Données non disponibles.

**13. Données sur l'élimination**

**Instructions pour l'élimination:** Laver avant d'éliminer. Éliminer auprès d'un organisme homologué.

**Emballages Contaminés:** Données non disponibles.

**14. Informations relatives au transport**

**TMD**

N° ONU: UN 1950  
Nom Officiel d'Expédition UN: Aerosols, inflammable  
Classe(s) de Danger Relatives au Transport  
Class: 2.1  
Label(s): -  
EmS No.:  
Groupe d'Emballage: -  
Risques pour L'Environnement: Non  
Polluant marin Non  
Précautions particulières pour l'utilisateur: Non réglementé.

**IMDG**

N° ONU: UN 1950  
Nom Officiel d'Expédition UN: Aerosols, inflammable  
Classe(s) de Danger Relatives au Transport





Class:	2
Label(s):	–
EmS No.:	–
Groupe d'Emballage:	–
Risques pour L'Environnement:	Non
Polluant marin	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur:	Non réglementé.

#### IATA

N° ONU:	UN 1950
Nom d'expédition:	Aerosols, inflammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport:	
Class:	2.1
Label(s):	–
Groupe d'Emballage:	–
Risques pour L'Environnement:	Non
Polluant marin	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur:	Non réglementé.

### 15. Informations sur la réglementation

#### Règlements fédéraux du Canada

##### Liste de substances toxiques (LCPE, Annexe 1)

###### Identité Chimique

Benzene, 1,2-dimethoxy-4-(2-propen-1-yl)-

##### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non réglementé.

##### Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

###### Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5                      Butane  
   Propane

###### Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI                              Non réglementé.

##### Gaz à effet de serre

Non réglementé.

##### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

CA CDSI                              Non réglementé.



CA CDSII	Non réglementé.
CA CDSIII	Non réglementé.
CA CDSIV	Non réglementé.
CA CDSV	Non réglementé.
CA CDSVII	Non réglementé.
CA CDSVIII	Non réglementé.

**Règlements sur les précurseurs**  
Non réglementé.

**Règlements internationaux**

**Protocole de Montréal**  
Sans objet

**Convention de Stockholm**  
Sans objet

**Convention de Rotterdam**  
Sans objet

**Protocole de Kyoto**  
Sans objet

**Inventaires:**

EU INV:	Pas en en accord avec l'inventaire.
ENCS (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
KECI (KR):	Pas en en accord avec l'inventaire.
NDSL:	Pas en en accord avec l'inventaire.
PICCS (PH):	Pas en en accord avec l'inventaire.
TSCA:	Pas en en accord avec l'inventaire.
ISHL (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
PHARM (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
INSQ:	Pas en en accord avec l'inventaire.
ONT INV:	Pas en en accord avec l'inventaire.
AICS:	En conformité avec les stocks
DSL:	En conformité avec les stocks
IECSC:	En conformité avec les stocks
NZIOC:	En conformité avec les stocks
TCSI:	En conformité avec les stocks

**16. Autres informations**

**Date de Publication:** 04/16/2020



<b>Date de la Révision:</b>	Données non disponibles.
<b>Version n°:</b>	1.0
<b>Autres Informations:</b>	Données non disponibles.
<b>Avis de non-responsabilité:</b>	Ces renseignements sont fournis sans garantie. Ces renseignements doivent être utilisés pour prendre une décision indépendante relativement aux méthodes à suivre pour protéger les travailleurs et l'environnement.